

# Urbanisme

Il vous délivre les informations spécifiques et les conditions (ainsi que les documents) à remplir à savoir le formulaire :

- de demande de certificat d'urbanisme
- de déclaration préalable
- de demande de permis de construire
- de demande de permis de construire pour une maison individuelle
- de demande de permis de démolir demande de modification d'un permis de construire en cours de validité et de transfert d'un permis
- de demande de permis d'aménager
- de demande de modification d'un permis d'aménager
- de déclaration d'ouverture de chantier
- de déclaration d'achèvement et de conformité de travaux.

Je construis... Quelles sont les formalités ?

<b><i>Je construis ou j'agrandis une maison...</i></b>	
Plus de 20 m <sup>2</sup>	Permis de construire
De 2 m <sup>2</sup> à 20 m <sup>2</sup>	Déclaration préalable
Moins de 2 m <sup>2</sup>	Pas de formalité
<b><i>Je construis un garage</i></b>	
Plus de 20 m <sup>2</sup>	Permis de construire
De 2 m <sup>2</sup> à 20 m <sup>2</sup>	Déclaration préalable
<b><i>Je fais des travaux dans ma maison</i></b>	
Des travaux qui ne créent pas de surface de plancher et ne modifient pas les façades	Pas de formalité
Je fais une ouverture dans la façade	Déclaration préalable
<b><i>J'aménage mon garage en pièce d'habitation dans une construction existante</i></b>	
En pièce supérieure à 10 m <sup>2</sup>	Déclaration préalable
En pièce inférieure à 10 m <sup>2</sup> sans travaux modifiant l'aspect extérieur	Pas de formalité
<b><i>Je transforme un garage en commerce dans un immeuble d'habitation</i></b>	
Travaux avec modification de façade	Permis de construire
Sans modification de façade ni modification des murs porteurs	Déclaration préalable
<b><i>J'aménage mon toit</i></b>	
Transformation d'un toit à un pan en toit à deux pans en créant une pièce	Déclaration préalable
Je pose une fenêtre de toit, une lucarne	Déclaration préalable
Je rehausse une partie de la charpente pour mettre une fenêtre	Déclaration préalable
<b><i>Je construis mon mur ou ma clôture</i></b>	
Les murs de soutènement	Pas de formalité
Les clôtures	Déclaration préalable
Les murs de moins de 2 m de haut	Pas de formalités
Les murs de plus de 2 m de haut	Déclaration préalable
<b><i>J'aménage mon immeuble</i></b>	
Je ravale la façade	Déclaration préalable
Je réorganise l'intérieur sans changement de destination	Pas de formalité
Je démolis un plancher et reconstruis une surface inférieure à 2 m <sup>2</sup>	Pas de formalités
Je démolis un plancher et reconstruis une surface comprise entre 2 et 20 m <sup>2</sup>	Déclaration préalable
Je démolis un plancher et reconstruis une surface supérieure à 20 m <sup>2</sup>	Permis de construire
<b><i>J'installe une véranda</i></b>	
Superficie supérieure à 20 m <sup>2</sup>	Permis de construire
Superficie inférieure à 20 m <sup>2</sup>	Déclaration préalable

<b><i>Je veux installer une piscine</i></b>	
Gonflable de moins de 10 m <sup>2</sup>	Pas de formalité
Gonflable de plus de 10 m <sup>2</sup> et pour moins de 3 mois	Pas de formalités
Gonflable de plus de 10 m <sup>2</sup> pendant plus de 3 mois	Déclaration préalable
Fixe comprise entre de 10 m <sup>2</sup> et 100m <sup>2</sup> , sans couverture modulable	Déclaration préalable
Fixe comprise entre de 10 m <sup>2</sup> et 100m <sup>2</sup> , avec couverture de protection	Déclaration préalable
Fixe comprise entre de 10 m <sup>2</sup> et 100m <sup>2</sup> , avec couverture modulable d'une hauteur de + de 1.80 m au-dessus du niveau de l'eau	Permis de construire
Avec une couverture fixe	Permis de construire

Où puis-je trouver les formulaires ?

Les formulaires sont disponibles en mairie ou sur le site de la Direction Départementale des Territoires (liens utiles / guichet des formulaires)

Où déposer ou envoyer les dossiers ?

Les demandes de permis de construire et les déclarations préalables sont à déposer en mairie soit directement à l'accueil soit par courrier avec accusé de réception.